



**CHARTRE D'ENGAGEMENT
DISTRIBUTEURS DE LA MARQUE
« LA REGION DU GOUT »
COMMERCES ET MARCHES DE PROXIMITE**

La marque La Région du Goût, a été créée en février 2017 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui en est propriétaire.

Cette marque est née d'un travail collaboratif avec les différentes filières agricoles régionales.

Elle a pour objectif de valoriser l'origine régionale de nos produits agricoles pour soutenir les agriculteurs de notre région.

Cet objectif, la Région entend le partager avec les distributeurs impliqués afin que les producteurs et transformateurs se retrouvent dans un partenariat gagnant/gagnant avec les metteurs en marché.

Elle s'appuie sur des cahiers des charges produits, un règlement d'usage et répond à un engagement de la part des producteurs et des distributeurs.

CONTACT

Je soussigné(e),

Nom, Prénom

Raison Sociale

Adresse/CP/Ville.....

Téléphone :

N° SIRET :

ACTIVITE

Commerces de proximité (cocher une ou plusieurs cases) :

Boulanger

Boucher

Primeur

Crémier fromager

Caviste

Marchés de détail de proximité

POINTS DE VENTE

Magasins (adresse) :

.....

.....

.....

○ Marchés de détail de proximité (jours et adresse) :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
<input type="checkbox"/>						

Adresse :

.....

.....

.....



PHILOSOPHIE

La Région du Goût a pour objet d'assurer la défense et la promotion des produits et des producteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise à l'équilibre des forces en présence et à la relation loyale entre la production et la distribution.

Elle a pour finalité de permettre aux consommateurs de la région de s'alimenter de manière éthique en cohérence avec leur territoire en favorisant les circuits courts qui valorisent nos terroirs.

L'adhésion à la marque « La Région du Goût » et l'intégration au sein d'un collectif permet aux distributeurs de bénéficier d'actions de promotion et de communication mises en œuvre par la Région pour promouvoir la marque et ses produits, mais aussi la valorisation des hommes et des femmes derrière ces produits : des campagnes régulières de communication (affichage, digital, presse ...) contribuent à accroître fortement la notoriété des produits de la marque auprès du grand public.

Un site dédié permet à chaque producteur mais aussi aux différents distributeurs d'être référencés et des outils digitaux relaieront les animations autour de la marque sur tout le territoire.

Enfin, outre le marquage des produits, des supports de communication – promotion (affiche, PLV, vitrophanie ..) sont remis sous forme de kits « Artisan La Région du Goût » et « Commerçant La Région du Goût » pour assurer la visibilité sur les lieux de vente.

ENGAGEMENT

En ma qualité de distributeur de produits agréés La Région du Goût, je m'engage à :

- Garantir aux consommateurs une offre régulière de produits agréés La Région du Goût proposés en magasin :

POUR LES CREMIERS FOMAGERS

Proposer à l'année des produits régionaux sous Indication géographique (AOC /IGP) agréés La Région du Goût (fromage, crème, beurre)

POUR LES BOULANGERS

Proposer à l'année au moins 1 produit (baguette, flûte ou pain spécial) composé à base de farine agréé La Région du Goût

POUR LES CAVISTES

Proposer à la vente au moins une cuvée agréée La Région du Goût

POUR LES BOUCHERS

Proposer au moins deux espèces de viande fraîche agréées La Région du Goût. Dont 1 dans les catégories suivantes : Bœuf Veau, Agneau et le Porc et respecter le(s) cahier(s) des charges dont dépend(ent) le (les) produits agréés et signaler toute non-conformité

PRIMEURS

Proposer à l'année au moins un produit agréé La Région du Goût

- Avoir une relation commerciale « gagnant-gagnant » avec les producteurs et transformateurs
- Respecter le règlement d'usage de la marque La Région du Goût ainsi que le(s) cahier(s) des charges dont dépend(ent) le (les) produits agréés et signaler toute non-conformité
- Diffuser sous la marque uniquement les produits agréés " La Région du Goût ". Tout produit ne bénéficiant pas d'un agrément la Région du Goût ne pourra être diffusé sous cette marque
- Relayer l'offre la Région du Goût à travers la mise en place des supports de communication qui vous auront été livrés
- Déployer les kits de communication fournis par la Région de manière pérenne dans les lieux de vente des produits Région du Goût
- Faire valider à la Région tout support utilisant le logo de La Région du Goût (affiches, visuels réseaux sociaux, site internet, flyers, etc)
- Accepter tout contrôle inopiné d'un organisme de contrôle indépendant (ou toute autre structure) qui pourrait être mandaté par la Région pour vérifier le bon usage de la marque.

Fait à Le

Signature Cachet

A renvoyer à l'adresse suivante laregiondugout@auvergnerhonealpes.fr